

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

par M. Jacques BLOCH, membre correspondant

Nous vous présentons un travail rédigé sous l'égide du Consistoire Israélite de la Moselle. Pour éviter toute polémique, nous ne ferons aucune allusion à Maurice PAPON dont le procès se déroule actuellement.

Des millions de personnes ont été les victimes du nazisme durant la seconde guerre mondiale : des nations entières, des résistants, des communistes, des peuples d'Europe, des Tziganes et des Juifs prétendument raciaux. Cinquante ans après, les survivants des survivants ne sont plus qu'une poignée, alors que les thèses révisionnistes et négationnistes trouvent une audience malfaisante.

Nous avons donc jugé impératif d'identifier les Juifs déportés du département de la Moselle, cadre de notre Consistoire, d'en établir la liste avec le maximum d'informations : la date et le lieu de leur naissance, le numéro du convoi de leur déportation et éventuellement le lieu de leur résidence avant la guerre. Notre but est de leur rendre hommage et justice tout en témoignant de la réalité des faits et des hommes pour les générations à venir.

Pour que ce martyrologe soit complet, outre les déportés et internés morts sur leur lieu de détention, nous avons colligé les morts à l'ennemi, les déportés rentrés, ces derniers représentant malheureusement une infime minorité, ainsi que les internés libérés. Nous nous sommes limités aux seuls juifs mais le travail reste à faire pour les déportés non-juifs de la Moselle. Le fichier "NEIGERT" qui rassemble les déportés juifs et non-juifs de la Moselle nous paraît en effet en-deçà des réalités.

Au moins 76 000 Juifs ont été déportés de notre pays pour une population totale de l'ordre de 330 000 Juifs vivant en France métropolitaine pendant les années 1940 à 1944. En fait, Serge Klarsfeld, véritable historien de la déportation juive, a pu dénombrer environ 76 000 déportés de France soit 73 800 hommes, femmes et enfants partis de France dans des convois composés uniquement de Juifs. Il faut en ajouter 1 870 environ qui ont été arrêtés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

mais déportés depuis la Belgique (depuis Malines, le Drancy belge) ou bien des déportés juifs se trouvant dans des convois essentiellement composés d'“aryens” ou de résistants. Sur ces 76 000 déportés les 2/3 étaient des étrangers, 1/3 des Français : 2 500 d'entre eux seulement revinrent. Par ailleurs, 3 000 Juifs sont morts dans des camps d'internement en France.

Avant la guerre, environ 8 600 Israélites, selon le recensement de 1936, vivaient en Moselle. Gilbert Cahen, notre estimé confrère, avait commencé à entreprendre “le martyrologe des Juifs de la Moselle” mais il a dû l'abandonner, laissant toutefois à notre disposition des dossiers déjà fournis. Nous tenons à marquer notre dette à son égard. Plus de vingt ans après, Monsieur le Préfet Robert Hayem, dont je suis heureux de saluer la présence parmi nous aujourd'hui, sollicita l'aide du Consistoire Israélite de la Moselle qui créa alors une “Commission de la Mémoire” que j'ai eu l'honneur de présider. M. Hayem, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle pendant de longues années en a été la cheville ouvrière. Ont également participé à ce travail : Herbert Levy qui a réalisé toute la partie informatique, base de notre travail, André Fruchtenreich, Membre du Consistoire, Sylvain Caen dont je salue la mémoire, Henry Schumann, Daniel Weill, ainsi que Daniel Rosenfeld, Secrétaire du Consistoire. Je tiens à les remercier chaleureusement.

Qui est déporté mosellan ?

Il a été retenu deux critères : d'une part les Juifs nés en Moselle (c'est le cas par exemple des 320 enfants de moins de 18 ans nés à Metz et déportés), d'autre part ont été considérés comme mosellans les membres des Communautés juives du ressort du Consistoire de la Moselle, y compris les réfugiés et les immigrés. Ainsi, dans beaucoup de familles, les aînés et les parents sont nés en Europe Centrale, alors que les cadets portent des prénoms français et sont nés en Moselle. Ont été considérés les groupes familiaux quand, bien sûr, ils ont été déportés. Pour autant nous ne prétendons pas donner un chiffre exhaustif, mais fixer simplement un ordre de grandeur.

Quelles ont été nos sources d'information ?

Notre travail a été de longue durée mais n'est pas pour autant terminé. Toutes ces recherches ont été particulièrement éprouvantes pour ce qu'elles représentent de vies fauchées, d'horreur et de souffrance.

La référence de base est le “Mémorial de la Déportation des Juifs de France” de Serge Klarsfeld, avocat parisien dont le père est mort à Ausch-

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

witz. Il a été assisté de son épouse Béate Klarsfeld, allemande non-juive. Le "Mémorial" est paru en 1978 avec l'énumération par ordre alphabétique et par convoi des noms des 76 000 déportés de France. Cet ouvrage a été complété en 1994 par le "Mémorial des Enfants juifs déportés de France". Citons le philosophe Vladimir Jankekevitch : "le Mémorial de Serge Klarsfeld fait sortir de la nuit et de la nuée en les appelant par leur nom, les innombrables fantômes anonymes nihilisés par leurs bourreaux. Nommer ces ombres pâles, c'est déjà les convoquer à la lumière du jour". C'est aussi le but de notre travail.

Une source importante d'informations et de renseignements est représentée par le livre récent de Françoise Job "Racisme et répression sous Vichy : le camp d'internement d'Écrouves". Écrouves, qui on le sait, se trouve près de Toul en Meurthe-et-Moselle et a accueilli, si j'ose dire, les Juifs arrêtés dans les trois départements lorrains, dont de nombreux réfugiés mosellans.

Outre ces ouvrages, la recherche s'est appuyée au premier chef sur les fiches établies par les familles en réponse aux questionnaires du Consistoire élaborés par M. Hayem. Ces fiches, par leur nombre après 50 années écoulées, prouvent que le deuil au souvenir de nos déportés est toujours aussi vivace.

Il a également été demandé aux autorités communales de la Moselle de s'associer à ce travail en fournissant des listes de déportés. Les communes sollicitées ont, à quelques exceptions près, répondu, certaines d'entre elles affirmant une particulière sensibilité à la mémoire d'anciennes communautés rurales disparues dans la tourmente. Les présidents des communautés du département ont également été mis à contribution. Les états établis après la guerre par certaines communautés, celui de Metz en particulier, ont été fort utiles. Nous avons pu avoir connaissance des documents rassemblés par Gilbert Cahen, moteur de notre action, pour un recensement qu'il n'avait pu mener alors à bien.

Il a été procédé aussi à un dépouillement partiel des listes de déportés parues au Journal Officiel.

Toutes les sources d'information ont été recherchées : plaques synagogales, plaques sur les tombes, monuments commémoratifs dans les cimetières ou dans les communes, monographies communales, etc.

Les recherches ont été fort ardues. L'équipe de travail a relevé pour chacun des convois, les noms des déportés identifiables pour toute la Moselle, tâche parfois difficile devant la mutilation des noms des individus et de nombreuses localités (en particulier celles de la zone de dialecte). Si un nombre important d'enfants de parents immigrés a été identifié surtout à

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

Metz, leurs aînés étaient nés en Europe de l'Est. Il a fallu essayer de reformer la trame des familles dans ce qu'elle furent avant la tragédie.

Les listes établies ont ensuite été diffusées pour information et correction auprès de toutes les communautés mosellanes. Nous nous sommes ainsi rendu compte de ce que notre travail n'était en fait jamais terminé, présentant des oublis ou des erreurs qui pourront en partie se résorber par des recherches ultérieures.

Quel est le fruit de notre travail ?

- Nous avons pu ainsi établir 5 listes de noms correspondant aux :
- Déportés non revenus, l'immense majorité
 - Morts à l'ennemi
 - Internés décédés
 - Internés libérés
 - Déportés rentrés.

Nous avons jugé utile de citer en annexe le nom de toutes les localités de la Moselle concernées par notre travail. A chaque nom de victime, correspond une fiche comprenant si possible, le prénom, la date et lieu de naissance, la résidence avant la guerre, le numéro de convoi, la source des renseignements : mémorial, familles, cimetières, etc. L'ensemble de toutes ces fiches sera remis ultérieurement aux services compétents. Il est dramatique qu'à chacune de ces fiches corresponde un être vivant de chair et de sang, souvent un enfant.

Pratiquement, chaque famille juive que nous connaissons compte un ou plusieurs déportés en son sein. Parmi les membres de l'Académie, citons la déportation de M^{me} Renée Caen, mère du Professeur Jacques Caen, celle de M. Ferdinand Cahen, beau-père de notre collègue Maître Pierre Mendel qui était lui-même un rescapé de Drancy, la déportation de M. Robert Weil matricule A12069 et qui fait partie des déportés rentrés...

Bien des familles, surtout immigrées et bien des communautés rurales ont été exterminées en leur quasi totalité, comme celle de Metzervisse.

Retenons qu'il y a eu peu de Juifs mosellans arrêtés sur place. Soit ils ont été évacués, comme leurs concitoyens, dans le secteur frontalier, soit ils ont fui les Allemands ou ont été expulsés vers la zone libre par ces derniers à leur entrée en Lorraine. Les Juifs mosellans ont donc été l'objet d'une première expulsion avant de devoir suivre dans leurs pérégrinations leurs coreligionnaires en France libre comme en France occupée. Ils se sont ainsi retrouvés en France de l'intérieur pour connaître l'antisémitisme des vainqueurs et des vaincus.

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

Comment cet antisémitisme s'est-il traduit ?

Au début de la guerre, les anciens ressortissants du Reich ont été enregistrés et assignés à se rendre dans divers camps de travail, pour la Moselle par exemple celui de Maizières-les-Metz. Puis, devant l'avance allemande, les hommes sont transférés dans le camp de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, alors que les femmes l'ont été dans celui de Gurs, dans les Basses-Pyrénées.

Le 27 septembre 1940, une première ordonnance allemande prescrit, en zone occupée, le recensement des Juifs.

Dans ce refuge évident qu'aurait dû être la zone dite libre, le gouvernement de Vichy adopte très rapidement des mesures antisémites. Dès le 3 octobre 1940, il promulgue le statut des Juifs, selon des critères plus sévères que ceux établis par les Allemands en zone occupée. Les Juifs sont exclus de toutes les fonctions électives, de tous les grands corps de l'Etat, de tous les postes administratifs et d'autorité. Seuls sont tolérés dans les emplois subalternes les anciens combattants et les décorés pour faits de guerre. La loi est rapidement aggravée par des réglemens d'administration publique introduisant par exemple un *numerus clausus* pour certaines professions : médecins, avocats (récemment est paru à ce sujet un livre très intéressant intitulé "Un antisémitisme ordinaire" de Robert Badinter).

De mai à décembre 1941, les autorités allemandes, avec le concours de la Préfecture de Police de Paris organisent de grandes rafles visant exclusivement des hommes, Juifs français et étrangers. Du 20 au 25 août 1941, se déroule la seconde opération d'arrestation massive de Juifs à Paris, décidée par les autorités militaires allemandes, sur instigation du "service des affaires juives". Elle entraîne la création du camp de Drancy, à quelques kilomètres de Paris. Trois immeubles font l'affaire après qu'on les ait entourés de solides fils de fer barbelés.

Dans la plus grande misère physique et morale, des milliers de personnes y attendront leur départ pour la déportation sous la surveillance et la responsabilité de l'administration française.

La déportation à l'Est des Juifs de l'Europe de l'Ouest est définitivement décidée à la conférence de Wannsee le 20 janvier 1942 : c'est la solution finale. La première déportation de France à destination d'Auschwitz a lieu le 27 mars 1942. De son côté, le gouvernement de Vichy aggrave la condition des Juifs par la publication d'un second statut encore plus dur, par un recensement en zone libre et en les privant du droit d'exercer quelque profession et quelque activité que ce soit.

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

Une nouvelle escalade est enregistrée en zone occupée avec les ordonnances du printemps et de l'été 1942, en particulier celle du 29 mai 1942 contraignant les Juifs au port de l'étoile jaune dès l'âge de six ans. En zone libre par contre, les Juifs n'y sont pas astreints, même lorsque la zone Sud a été occupée par les Allemands.

Le sort des Juifs fut plus heureux dans la zone occupée par les Italiens du moins jusqu'en septembre 1943.

Le quotidien à Auschwitz.

Sur la vie à Auschwitz, nous avons tous lu, entre autres, les ouvrages de Primo Levy, Samuel Pisar, William Styron et Elie Wiesel. Notre ancien confrère, Robert Weil, dans une communication faite à l'Académie sous le titre : "Mon séjour dans les camps de concentration d'avril 1944 à avril 1945" a fait un compte rendu fidèle de ce qui se passait à Auschwitz : l'horreur totale, l'humiliation, les brimades physiques et morales au-delà de toute imagination.

Rappelons qu'à l'arrivée à Auschwitz une sélection était faite, un numéro matricule étant tatoué sur l'avant bras gauche des sélectionnés pour le travail alors que tous les autres arrivants étaient gazés. On rencontre encore des survivants ainsi tatoués mais d'ici dix à vingt ans, on n'en verra plus.

La grande rafle dite du Vel d'Hiv a eu lieu les 16 et 17 juillet 1942 à Paris. Elle a marqué un tournant. Désormais, femmes et enfants seront également arrêtés et déportés. Rapidement, toute limite d'âge, toute considération de l'état de santé seront abolies : on déportera les femmes enceintes et les nourrissons, les séniles et les fous, les malades même dans le coma, les blessés dans le plâtre... Ces arrestations de Juifs étrangers ont été opérées par la police française en dehors de toute présence allemande. Il faut à ce propos signaler le rôle actif joué par René Bousquet, Secrétaire d'Etat de la police à Vichy et Jean Leguay, Préfet délégué en zone occupée du Secrétaire d'Etat à la police. Bousquet pour la première fois a livré des Juifs étrangers venant de zone libre.

C'est ainsi que les convois des 10, 12, 14 et 17 août 1942 sont constitués par ces Juifs étrangers arrêtés en zone libre puis transférés à Drancy. Leguay, en accord avec Pierre Laval, a également demandé aux Allemands de déporter les enfants juifs arrêtés. Lors de cette rafle du Vel d'Hiv 20 000 Juifs devaient être arrêtés, il n'y en eut finalement "que" 13 000. En effet, 7 000 furent sauvés grâce à la courageuse complicité de policiers, de concierges, de voisins... A ces Français méritoires a été dédiée au mémorial de la déportation à Jérusalem, appelé "Yad Vashem", l'Allée dite "des

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

Justes parmi les Nations” et tout récemment, le 2 novembre 1997 (dimanche dernier donc !), il a été rendu hommage aux Justes de France à Thonon-les-Bains en Haute-Savoie.

Les convois

Il y eut 74 convois de déportés. Tous ces trains de la déportation passaient par la gare de Metz, étape tristement illustrée par la mort de Jean Moulin. La frontière, elle, était franchie à “Neuburg”, notre Novéant. Ainsi, tous les déportés mosellans ont eu la chance dérisoire de passer par leur pays d’origine.

Dans presque chacun de ces convois se trouvait nombre de Juifs mosellans. Il serait bien entendu fastidieux de les passer tous en revue. Retenons toutefois quelques exemples.

A bord du convoi n° 1, ayant quitté la gare du Bourget-Drancy le 27 mars 1942, se trouvait le premier mosellan déporté, en l’occurrence Charles Bloch, né à Sarreguemines et y résidant avant la guerre. Ce premier convoi comprenait 1 112 personnes, tous des hommes. C’est le seul train où les déportés firent le voyage jusqu’à Auschwitz dans des voitures de troisième classe. Par la suite ce furent des wagons à bestiaux, dans les conditions barbares, épouvantables et inhumaines si souvent relatées.

Jusqu’au convoi n° 8 en date du 20 juillet 1942, un petit nombre seulement de Mosellans furent déportés. A bord de ce convoi n° 8, (un des rares à être parti de province, à savoir d’Angers) se trouvaient quatre-vingt deux Mosellans, dont M^{me} Renée Caen de Metz, mère du Professeur Jacques Caen et de M. Pierre Caen. Il y avait entre autres cent vingt sept Mosellans dans le convoi n° 40, quatre-vingt neuf dans le n° 42, deux cent douze dans le convoi n° 68, deux cent trente quatre dans le n° 71, quatre-vingt onze dans le n° 77.

Dans le convoi n° 35 en date du 21 septembre 1942, parti de Pithiviers, se trouvait Charles Liché, résidant à Morhange avant la guerre et actuellement Rabbín du Temple de la place des Vosges à Paris, qui l’an dernier a reçu le titre de Rabbín des Déportés.

Dans le convoi n° 42 en date du 6 novembre 1942, figuraient cent quarante deux personnes dont de nombreux Mosellans internés à Ecouves puis transférés à Drancy et de là déportés à Auschwitz.

A bord du convoi n° 53 en date du 25 mars 1943, se trouvait Sylvain Sally Kaufmann, né à Metz ; il a fait partie des survivants et a laissé son témoignage dans un livre intitulé “Au-delà de l’enfer”.

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

M. Ferdinand Cahen né à Ay, beau-père de M^e Pierre Mendel faisait parti du convoi n° 59 en date du 25 septembre 1942.

A bord du convoi n° 63 en date du 17 décembre 1943, se trouvaient le Rabbin Elie Bloch, sa femme née Georgette Samuel, fille du Bâtonnier Georges Samuel, adjoint au maire de Metz et leur fille Myriam, âgée de 5 ans. Elie Bloch (que j'ai eu pour professeur au Lycée Fabert où il enseignait l'instruction religieuse) était Rabbin de la jeunesse à Metz, adjoint du Grand-Rabbin Netter.

En 1939, le Consistoire de la Moselle l'a chargé de s'installer à Poitiers, de regrouper et d'organiser les Juifs mosellans évacués dans les départements de la Vienne, de la Charente et de la Charente-Maritime. Le 15 juillet 1941, le camp des nomades à Poitiers a ouvert ses portes aux Juifs. En collaboration avec le Père Fleury, Elie Bloch a essayé de faire libérer les enfants. Il y est parvenu pour soixante-six d'entre eux, âgés de moins de 13 ans. Mais le 22 janvier 1943, son épouse Georgette a été arrêtée, dénoncée pour avoir commis le délit de téléphoner d'un poste public à une heure interdite aux Juifs. Le 11 février 1943, le Rabbin Elie Bloch et sa fille ont été arrêtés à leur tour.

Transférés tous les trois à Drancy et déportés le 17 février 1943 : ils ont été gazés dès leur arrivée à Auschwitz.

Le nom d'Elie Bloch a été donné à une rue de Metz, celle-là même où se trouve la Synagogue. La plaque porte l'inscription suivante :

Rue du Rabbin Elie Bloch
Rabbin de la Jeunesse
Belle figure de la Résistance française
1909-1943

Une station d'autobus située quai du Rimport perpétue également son souvenir. En juillet 1997, son nom a aussi été donné à une allée de Poitiers : elle se trouve à l'emplacement de l'ancien camp d'internement et elle jouxte la rue du Père Jean de Fleury.

La photographie de couverture de l'additif n°2 au livre "Le Mémorial des enfants juifs déportés de France" de Serge Klarsfeld représente Ida Herszbein née en Pologne, internée au camp de Poitiers avec ses deux enfants : Simone née le 28 janvier 1940 à Metz et Thérèse née le 16 janvier 1942 à Chalais en Charente.

Avant d'être évacuées de Lorraine, elles habitaient 17 rue Chambière à Metz. Elles furent déportées le 23 juin 1943 par le convoi n° 55 et gazées dès leur arrivée à Auschwitz.

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

Thérèse et Simone étaient les filles de Jacob Herszbein, né à Hagondange le 24 septembre 1919 et déporté dans le convoi n° 8 en date du 24 juillet 1942. Les parents de Jacob : Lipman et Basilia Herszbein nés en Pologne ont été arrêtés à Chatellaillon-Plage en Charente-Maritime en compagnie de leurs trois filles, Golda, Hélène et Rose, toutes trois nées à Metz. Par ailleurs, quatre des cinq fils de cette même famille, tous nés à Hagondange, Jacob (23 ans), Alfred (22 ans), Simon (20 ans) et François (19 ans) ont également été déportés, mais dans le convoi n° 7 en date du 19 juillet 1942. De cette famille de dix personnes seul un fils, Jean, a survécu car il était prisonnier de guerre.

Prenons le cas d'une autre famille : réfugiés sur l'île d'Oléron, les Szwarcbart furent refoulés par les Allemands sur St-Paul Lyzonne en Dordogne. Le père Uszer, né en Pologne a été déporté dans le convoi n° 8. Le fils, Jacques, né à Metz âgé de 16 ans, l'a suivi par le convoi n° 31 en date du 11 septembre 1942. La mère, Louise, et son petit dernier, Bernard, âgé de neuf mois, né à Angoulême, ont été déportés à leur tour par le convoi n° 47 du 11 février 1943. Aucun d'entre eux n'a survécu. Quant à André Szwarcbart, futur prix Goncourt pour "Le dernier des Justes", il s'est évadé d'une maison d'enfant de l'UGIF (Union Générale des Israélites de France) et a sauvé sa petite sœur en l'enlevant du centre UGIF de Louveciennes.

Dans le convoi n° 69 en date du 7 mars 1944, se trouvait le grand-père de ma femme : René Blum habitant Morhange. Il était accompagné de sa fille Suzanne, née à Morhange et de son gendre Ivan Metzger. Leurs deux fillettes âgées de 11 et 9 ans, grâce à l'aide de voisins, purent se réfugier en Suisse, puis furent élevées par mes beaux-parents.

A bord du convoi n° 74 se trouvait Isaac Cahen né à Saint-Avold fidèle collaborateur de M. Victor Demange au Républicain Lorrain.

Notre confrère Robert Weil faisait partie du convoi n° 75 en date du 30 mai 1944, en compagnie de sa femme Olga âgée de 25 ans et de ses deux filles Danièle et Ruth, âgées respectivement de 5 et 2 ans. Robert Weil, professeur de physique au Lycée Jean de Pange de Sarreguemines avant la guerre fut interdit d'enseignement dès la rentrée de 1943. Il devint alors directeur d'une maison d'enfants ; il réussit à faire échapper aux Allemands la centaine d'enfants qui s'y trouvait. Mais lui-même, sa femme et ses deux filles furent arrêtés lors d'une tentative de passage en Suisse. Elles furent gazées toutes les trois dès leur arrivée à Auschwitz ; lui survécut. Il fut par la suite élu membre puis Vice-Président du Consistoire Israélite de la Moselle de 1962 à 1985.

Le convoi n° 77 en date du 31 juillet 1944 avait à son bord, entre autres, deux cent trente deux enfants, dont de nombreux Mosellans arrêtés par Brunner dans les centres de l'UGIF du 21 au 25 juillet 1944.

LE MARTYROLOGE DES JUIFS DE LA MOSELLE

Nombre de déportés juifs de la Moselle

Se pose la question du nombre de déportés juifs de la Moselle.

Nous en avons recensé 2 783. Il est bien entendu que nous ne prétendons pas établir un relevé statistique. Le nombre exact de victimes mosellanes du nazisme restera toujours une approximation. Il représente environ le quart de la communauté juive d'avant guerre.

La communauté mosellane a pu se reconstituer, bien des Juifs ayant pu échapper aux persécutions grâce à la solidarité manifestée par leurs compatriotes.

Ainsi que l'écrit Henri Hajdenberg, Président du C.R.I.F. (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France) "L'étude du passé a un sens, nourrir la réflexion sur le présent et l'avenir. Chaque homme est impliqué et responsable face à l'antisémitisme, au racisme, au totalitarisme et à la barbarie. Nombre d'anonymes parfois les plus humbles ont su choisir souvent au péril de leurs vies : ils ont sauvé des milliers de vies juives, nous ne l'oublierons jamais".

La communauté juive a demandé justice. Elle n'oublie pas tous ceux qui lui ont permis de survivre. Tout comme elle considère comme un progrès magnifique vers la fraternité, l'attitude de l'Eglise exprimant sa repentance. Le sacrifice de milliers d'hommes et de femmes n'aura peut-être pas été vain.

Il était légitime que l'Académie qui a suscité l'action de l'Abbé Grégoire participe à l'effort de réconciliation. Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à nos propos.